

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 03813

Numéro SIREN : 790 326 193

Nom ou dénomination : A P M

Ce dépôt a été enregistré le 18/02/2019 sous le numéro de dépôt 5805

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2016

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

18 FEV 2019
GENNEVILLIERS

DEPOT N°

5805

Désignation de l'entreprise **SASU APM**
Adresse de l'entreprise **67 AVENUE DES GRESILLONS** 92230
SIREN **7 9 0 3 2 6 1 9 3**
Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 2** Durée de l'exercice précédent * **1 1 1**

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7						
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012					
		Autres *	014		016					
	Immobilisations corporelles *		028	54 426	030	8 947	45 479			
	Immobilisations financières * (1)		040	2 100	042		2 100			
	Total I (5)		044	56 526	048	8 947	47 579			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052					
		Marchandises *	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	79 775	070		79 775			
		Autres * (3)	072	52 850	074		52 850			
	Valeurs mobilières de placement		080		082					
	Disponibilités		084	70 424	086		70 424			
	Charges constatées d'avance *		092		094					
	Total II		096	203 050	098		203 050			
	Total général (I+II)		110	259 575	112	8 947	250 628			
PASSIF							Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120	3 000		
	Écarts de réévaluation						124			
	Réserve légale						126	300		
	Réserves réglementées *						130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *					131		)	132	
	Report à nouveau						134	21 365		
	Résultat de l'exercice						136	77 808		
	Provisions réglementées						140			
	Total I						142	102 473		
	Provisions pour risques et charges						Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156	10 975		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164	11 227		
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166	50 424		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :					169	1 239	)	172	28 103
	Produits constatés d'avance						174			
	Total III						176	100 729		
Total général (I + II + III)						180	203 202			
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	56 526			
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT										

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

BBP Informatique 2016

Formulaire obligatoire (Article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SASU APM**Néant ☐ ***A – RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2017

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210				
	Production vendue	Biens dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
			217		218	661 826			
			Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222				
	Production immobilisée *				224				
	Subventions d'exploitations reçues				226				
	Autres produits				230				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	661 826			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	213 626			
	Variation de stocks (marchandises) *				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240				
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	196 612			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 329	244	9 316			
	Rémunérations du personnel *				250	49 760			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	20 503			
	Dotations aux amortissements *				254	2 371			
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	492 189		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	169 638		
Produits financiers (III)		280	85	Charges financières (V)	294	86 421			
Produits exceptionnels (IV)		290		Charges exceptionnelles (VI)	300	17			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	5 477			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	77 808		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	77 808	314			
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	2 492			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344				
	Créance due au report en arrière du déficit				346				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	80 300	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables * 43 784 dont imputés sur le résultat :					360	43 784		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	36 516	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SASU APM**Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	8 400	444		446	8 400				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462	44 913	464		466	44 913				
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 113	474		476	1 113				
Immobilisations financières		480		482	2 100	484		486	2 100				
TOTAL		490		492	56 526	494		496	56 526				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	1 099	534		536	1 099		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552	6 909	554		556	6 909		
	Autres immobilisations corporelles	560		562	940	564		566	940		
TOTAL		570		572	8 947	574		576	8 947		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à IIS, 16 % pour les entreprises à IIR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
TOTAL	578	580	582	584	586	588	590	592	594	596	598
		Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)										591	
TOTAL										596	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**
Désignation de l'entreprise : **SASU APM**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	86 292	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	600	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	630	644	646			
	Sur clients et comptes rattachés	650	642	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	652	664	666			
TOTAL		680	682	86 292	684	686		

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700	705		
Terrains	710	715		
Constructions	720	725		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735		
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745		
Matériel de transport	750	755		
Autres immobilisations corporelles	760	765		
TOTAL	770	775		

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	43 784
Déficits imputés	983	43 784
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800				
-----	--	--	--	--

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-E-SD 2016

Désignation de l'entreprise : SASU APM		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017 Durée en nombre de mois 1 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		661 826
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144		661 826
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		213 626
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125		193 691
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152		407 317
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137		254 510
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117		254 510
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		661 826
Période de référence	024		160
Date de cessation	186		
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOTSD.

Désignation de l'entreprise		SASU APM		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		67 AVENUE DES GRESILLONS		92230 GENNEVILLIERS			
SIREN		7 9 0 3 2 6 1 9 3					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N clos le 3 1 1 2 0 1 7			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	54 426	030	8 947	45 479
	Immobilisations financières * (1)		040	2 100	042		2 100
	Total I (5)		044	56 526	048	8 947	47 579
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	79 775	070		79 775
		Autres * (3)	072	52 850	074		52 850
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	70 424	086		70 424
	Charges constatées d'avance *		092		094		
Total II		096	203 050	098		203 050	
Total général (I + II)		110	259 575	112	8 947	250 628	
PASSIF						Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		3 000	
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126		300	
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		132		
	Report à nouveau			134		21 365	
	Résultat de l'exercice			136		77 808	
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142		102 473	
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		10 975	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		11 227	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		50 424	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	1 239	172	28 103	
Produits constatés d'avance				174			
Total III			176		100 729		
Total général (I + II + III)			180		203 202		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	56 526	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SASU APM**Néant ☐ ***A – RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3, 1, 1, 2, 2, 0, 1, 7,

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue	Biens	215		214			
		Services *	217		218	661 826		
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
	Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	661 826		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	213 626		
	Variation de stocks (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	196 612		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 329	244	9 316		
	Rémunérations du personnel *				250	49 760		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	20 503		
	Dotations aux amortissements *				254	2 371		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		262			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	492 189	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	169 638	
Produits financiers (III)		280	85	Charges financières (V)		294	86 421	
Produits exceptionnels (IV)		290		Charges exceptionnelles (VI)		300	17	
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	5 477	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	77 808	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	77 808	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	2 492			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRID (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Dont divers		Investissements outre-mer	344		350		
	ZFA (44. quaterdecies)	345						
	Créance due au report en arrière du déficit			346				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	352	80 300	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables * 43 784 dont imputés sur le résultat :					360	43 784	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	370	36 516	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SASU APM**Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	8 400	444		446	8 400				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462	44 913	464		466	44 913				
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 113	474		476	1 113				
Immobilisations financières		480		482	2 100	484		486	2 100				
TOTAL		490		492	56 526	494		496	56 526				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	1 099	534		536	1 099		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552	6 909	554		556	6 909		
	Autres immobilisations corporelles	560		562	940	564		566	940		
TOTAL		570		572	8 947	574		576	8 947		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
TOTAL	578	580	582	584	586	588	590	592	594	596	598
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591					
TOTAL					596	585	597		599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SASU APM										Néant ☐ *																																																																																																																																					
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																															
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																						
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																																							
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																																							
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																																							
Provisions pour risques et charges		620		622	86 292	624		626																																																																																																																																							
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																																							
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																																							
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																																							
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																																							
TOTAL		680		682	86 292	684		686																																																																																																																																							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="2">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="7">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td colspan="7">780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises									Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						Terrains	710		715		2							Constructions	720		725		3							Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4							Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5							Matériel de transport	750		755		6							Autres immobilisations corporelles	760		765		7							TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD												780						
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																									
	Dotations		Reprises																																																																																																																																												
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																																									
Terrains	710		715		2																																																																																																																																										
Constructions	720		725		3																																																																																																																																										
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																																										
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																																																																										
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																																										
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																																										
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD																																																																																																																																										
					780																																																																																																																																										
II DÉFICITS REPORTABLES																																																																																																																																															
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	43 784																																																																																																																																												
Déficits imputés		983	43 784																																																																																																																																												
Déficits reportables		984																																																																																																																																													
Déficits de l'exercice		860																																																																																																																																													
Total des déficits restant à reporter		870																																																																																																																																													
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																																															
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995																																																																																																																																													
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996																																																																																																																																													
IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA																																																																																																																																															
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129																																																																																																																																													
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)																																																																																																																																															
		800																																																																																																																																													
VI DIVERS																																																																																																																																															
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381																																																																																																																																													
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *		380																																																																																																																																													
N° du centre de gestion agréé		388																																																																																																																																													
Montant de la TVA collectée		374																																																																																																																																													
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378																																																																																																																																													
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399																																																																																																																																													

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

APM

Société par actions simplifiées unipersonnelle -SASU

Capital : 3000.- €

Siège social : 67 AVE DES GRESILLONS – 92 230 GENNEVILLIERS
RCS 790 326 193 NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 02 JUILLET 2018.

PROJET DE RESOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée ordinaire des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve le dit rapport ainsi que les comptes annuels de l'exercice 2017 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour le dit exercice, un résultat bénéficiaire de 77 808 €.

L'assemblée générale décide de ne pas distribuer ce résultat et de reporter à nouveau ce bénéfice.

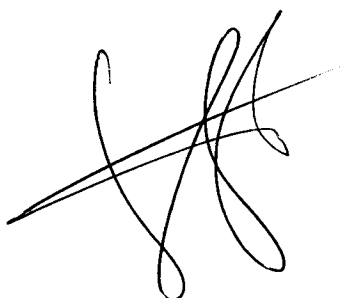
Deuxième résolution

L'assemblée ordinaire des associés donne quitus entier au gérant pour l'exercice 2017 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toute formalité prescrite par la loi.

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

APM

Société par actions simplifiées unipersonnelle -SASU

Capital : 3000.- €

Siège social : 67 AVE DES GRESILLONS – 92 230 GENNEVILLIERS

RCS 790 326 193 NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 02 JUILLET 2018.

RAPPORT DE GESTION

Concernant les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Chères associées,

Nous vous avons réunies en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de ce même exercice.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, il vous a été adressé, avec le présent rapport, les documents suivants :

- Les comptes annuels relatifs à l'exercice – bilan – compte de résultat et annexe ;
- Le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation au cours de cette assemblée ;
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées.

Activité de la société.

Le chiffre d'affaire s'élève à 661 826€.

Résultats – affectation

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 661826 €.

Les achats de marchandises se montent à 196 612 €.

Impôt et taxes 9316 €

Le montant des achats et charges externes s'élève à 213 626€.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 49 760 €.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 20503.- €.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 2 371 €.

Les charges d'exploitation ont atteint au total la somme de 492 189 €.

Le résultat d'exploitation ressort, en conséquence, pour cet exercice à 169 638- €.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat exceptionnel et du résultat financier nuls, il s'établit à 80 300€.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 77 808.- €.

S'en dégage un bénéfice net comptable après impôt de 77 808 €.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéficiaire de l'exercice de la manière suivante :

- **Au compte « report à nouveau » : 77 808 €.**

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote et à donner quitus à votre gérante pour sa gestion.

LA GERANCE



APM

Société par actions simplifiées unipersonnelle -SASU

Capital : 3000.- €

Siège social : 67 AVE DES GRESILLONS – 92 230 GENNEVILLIERS

RCS 790 326 193 NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 02 JUILLET 2018.

RAPPORT DE GESTION

Concernant les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Chères associées,

Nous vous avons réunies en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de ce même exercice.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, il vous a été adressé, avec le présent rapport, les documents suivants :

- Les comptes annuels relatifs à l'exercice – bilan – compte de résultat et annexe ;
- Le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation au cours de cette assemblée ;
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées.

Activité de la société.

Le chiffre d'affaire s'élève à 661 826€.

Résultats – affectation

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 661826 €.

Les achats de marchandises se montent à 196 612 €.

Impôt et taxes 9316 €

Le montant des achats et charges externes s'élève à 213 626€.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 49 760 €.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 20503.- €.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 2 371 €.

Les charges d'exploitation ont atteint au total la somme de 492 189 €.

Le résultat d'exploitation ressort, en conséquence, pour cet exercice à 169 638- €.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat exceptionnel et du résultat financier nuls, il s'établit à 80 300€.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 77 808.- €.

S'en dégage un bénéfice net comptable après impôt de 77 808 €.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéficiaire de l'exercice de la manière suivante :

- **Au compte « report à nouveau » : 77 808 €.**

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote et à donner quitus à votre gérante pour sa gestion.

LA GERANCE



APM

Société par actions simplifiées unipersonnelle -SASU

Capital : 3000.- €

Siège social : 67 AVE DES GRESILLONS – 92 230 GENNEVILLIERS

RCS 790 326 193 NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 02 JUILLET 2018.

PROJET DE RESOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée ordinaire des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve le dit rapport ainsi que les comptes annuels de l'exercice 2017 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour le dit exercice, un résultat bénéficiaire de 77 808 €.

L'assemblée générale décide de ne pas distribuer ce résultat et de reporter à nouveau ce bénéfice.

Deuxième résolution

L'assemblée ordinaire des associés donne quitus entier au gérant pour l'exercice 2017 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toute formalité prescrite par la loi.

LA GERANCE

